

# Successions internationales : quels outils ?

24.03.22 | INFN SITE DE LYON



## > LIEU

INFN site de Lyon  
18 rue Chevreul  
69007 Lyon

Formation uniquement en présentiel

## > INSCRIPTION & TARIF

Inscription gratuite obligatoire sur [www.infn.fr/journee-infn](http://www.infn.fr/journee-infn)

7 heures validées au titre de la formation continue des notaires et des collaborateurs

Journée gratuite

## > CONTACT

Service pédagogique de l'INFN

[service.pedagogique.infn@notaires.fr](mailto:service.pedagogique.infn@notaires.fr)

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Maîtriser le rôle du notaire en présence d'une succession internationale.

Maîtriser la fiscalité des successions et donations internationales connaître les outils d'anticipation successorale et autres stratégies et savoir les conseiller

## OUTIL PÉDAGOGIQUE

Document Powerpoint - Cas pratiques

## PUBLIC VISÉ

Notaires et collaborateurs de notaire

## FORMATEUR

Marjorie Devisme, directrice du Centre notarial de droit européen  
Coralie Foenard, notaire à Lyon

## PROGRAMME

*Rappel des fondamentaux (Jurisprudence de la CJUE et de la Cour de Cassation)*

### Les outils de transmission prévus dans le règlement ue 650/2012

- > Les dispositions testamentaires (validité en la forme et au fond-exécution)
- > Les pactes successoraux (validité en la forme et au fond)
- > Le cas particulier de la donation entre époux de biens à venir et de la donation partage
- > La professio juris (conditions de forme, domaine de la loi applicable, dispositions transitoires)

### La fiscalité applicable aux successions internationales

- > La territorialité (domicile/résidence)
- > L'imputation de l'impôt étranger
- > Les conventions fiscales internationales
- > Le traitement de la double imposition (taux effectif et imputation)



INFN

LA GRANDE ÉCOLE

DU NOTARIAT

INFN Site de Lyon  
18 rue Chevreul, 69007 Lyon

[www.infn.fr/journee-infn](http://www.infn.fr/journee-infn)

**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation ; Action de formation par apprentissage ; Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Avec le soutien de :



BANQUE des  
TERRITOIRES

